

**Commune de Notre Dame de Bondeville**  
**Centre Communal d'Action Sociale**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Conseil d'Administration du 15 mars 2023**

*Le mercredi 15 mars deux mille vingt-trois à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni salle de réunion du deuxième étage en Mairie, sur la convocation de son Vice-président, Christian FOSSOUL, du lundi 06 mars deux mille vingt-trois et sous la Présidence de Myriam MULOT.*

Nombre de membres : en exercice : 11    Présents : 7    votants : 7

**Étaient Présents :**

Myriam MULOT, présidente,  
Dleinaba SY, Louissette LECOQ, Alain QUIBEL, Philippe RICHIER, Christian FOSSOUL, représentant le Conseil Municipal,  
Anne Maigret, représentant les familles nombreuses,

**Absent Excusé :**

Dominique BARNET, représentant les personnes handicapées,  
Valérie PETIT, représentant les familles nombreuses  
Nathalie LEVEUF, représentant la jeunesse et l'insertion

Mme Louissette LECOQ est désignée secrétaire de séance.

**2023-19 Modification du tableau des effectifs – création d'un emploi à temps non complet**

Vu le code général de la fonction publique,  
Vu le code général de l'action sociale et des familles,  
Considérant l'ouverture prochaine de l'Espace de Vie Sociale (EVS) « Joséphine Baker »,

**Considérant** l'avis favorable donné par le Conseil d'Administration pour la création d'un poste de coordonnateur inhérent à l'EVS,

**Considérant** les principales missions dévolues à l'emploi de coordonnateur de l'EVS :  
- accueil et orientation du public,  
- recherche, montage, coordination des partenariats extérieurs,

**Considérant** que l'EVS fait parti d'un projet "global" en matière d'application de la politique sociale sur le territoire de Notre-Dame de Bondeville, et même au-delà.  
Considérant que l'EVS accueillera des agents employés par la collectivité (assurant des missions d'inclusions sociales), mais également de nombreux partenaires extérieurs (Caisse d'Allocation Familiale, CPAM, associations, Mission Locale ...).

**Considérant** la grande diversité des missions énoncées,

**Considérant** la nécessité qu'un agent porte la responsabilité de l'EVS, afin de s'assurer de son bon fonctionnement et de tirer profit de la synergie qu'il créera entre les équipes et les partenaires présents.

Vu l'avis favorable obtenu du Comité Social Territorial en date du 9 février 2023.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Myriam MULOT,

Le conseil d'administration après en avoir délibéré,  
par 6 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention

**Commune de Notre Dame de Bondeville**  
Centre Communal d'Action Sociale  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---


Décide de créer un emploi permanent à temps non complet pour une quotité hebdomadaire de travail de 17h30, ouvert à tous les grades du cadre d'emploi d'adjoint d'animation territorial, à compter du 1er avril 2023.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget de l'année 2023.

Autorise Madame la Présidente du CCAS à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de Rouen, sis 53 avenue Gustave Flaubert (76000 – ROUEN), à compter de sa publicité. Il sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.*

La Présidente du CCAS,



Myriam MULOY.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600328-20230329-2023-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2023

